



Il est facile de voir que la valeur cherchée est égale à  $\frac{1}{3}$ ; on effet, si l'on fait  $K = \frac{1}{3}$  dans l'expression ci-dessus, on obtient :

$$\left(1 - \frac{1}{3}\right) \times \sqrt{\frac{1}{3}} = 0,385$$

Pour  $K = \frac{9}{30}$  valeur légèrement inférieure à  $\frac{1}{3}$  ou  $\frac{10}{30}$ , on trouve 0,3834 et pour  $K = \frac{11}{30}$ , valeur légèrement supérieure, on obtient 0,3835; c'est donc bien pour  $K = \frac{1}{3}$  que l'expression prend sa valeur maximum.

La formule du débit sera donc finalement :

$$Q = 0,385 L \times Z \times \sqrt{2g \times Z}$$

L'expérience confirme d'ailleurs la règle déterminée par le calcul.

Il peut arriver que, contrairement à l'hypothèse admise, la vitesse  $V_0$  dans la section  $mn$  ne soit pas négligeable vis-à-vis de la vitesse  $V$  d'écoulement. Il faut alors reprendre la formule totale de Bernoulli :

$$\frac{V^2}{2g} + \frac{P_0}{d} + Z - h = \frac{V_0^2}{2g} + \frac{P_0}{d} + Z$$

expression qui se réduit à :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{V_0^2}{2g} + h.$$

Ainsi la hauteur de chute fictive  $\frac{V^2}{2g}$  qui produit la vitesse d'écoulement, se trouve augmentée de la hauteur supplémentaire  $\frac{V_0^2}{2g} = z$ , et l'on peut écrire :

$$\frac{V^2}{2g} = h + z$$

d'où :

$$V = \sqrt{2g \times (h + z)}$$

Donc, tout se passe comme si la dénivellation était devenue  $(h + z)$ , et l'expression de  $Q$  devient :

$$Q = L \times (Z - h) \times \sqrt{2g \times (h + z)}$$

On peut encore imaginer que le niveau du réservoir s'est élevé de  $z$ , de sorte que sa hauteur au-dessus de la crête du barrage est devenue  $(Z + z)$ , tandis que la dénivellation  $kd = (h + z)$ .

La section d'écoulement étant toujours  $ak$ , on pourra écrire :

$$ak = (Z + z) - (h + z)$$

Cette expression est équivalente au terme  $(Z - h)$  et peut le remplacer dans la formule qui devient :

$$Q = L \times [(Z + z) - (h + z)] \times \sqrt{2g \times (h + z)}$$

C'est donc l'expression du débit pour une hauteur d'eau  $(Z + z)$  au-dessus de la crête du déversoir et une dénivellation  $(h + z)$ . On doit par conséquent avoir, par analogie avec le cas précédent :

$$h + z = \frac{1}{3} (Z + z)$$

Il suffit donc de remplacer  $(h + z)$  par  $\frac{1}{3} (Z + z)$  dans la formule; on peut d'ailleurs observer que l'expression précédente du débit est applicable au cas actuel, en tenant compte de ce que la hauteur  $Z$  est devenue  $(Z + z)$  et l'on écrira immédiatement :

$$Q = 0,385 L \times (Z + z) \times \sqrt{2g \times (Z + z)}$$

Comme application numérique, soit :

$$V_0 = 1^m,98; Z = 0^m,50 \text{ et } L = 10 \text{ mètres.}$$

nous aurons d'abord :

$$z = \frac{1,98^2}{2 \times 9,81} = 0^m,20.$$

Et par suite :

$$Z + z = 0^m,70.$$

On peut alors calculer le débit :

$$Q = 0,385 \times 10 \times 0,7 \times \sqrt{19,60 \times 0,70} = 2,695 \times \sqrt{13,72}$$

d'où finalement :

$$Q = 9,971 \text{ mètres cubes.}$$

Quant à la vitesse dans la section d'écoulement, elle sera :

$$V = \sqrt{2g \times (h + z)} = \sqrt{2g \times \frac{Z + z}{3}} = 2^m,137$$

D'autre part, la dénivellation  $h$  a pour valeur :

$$h = \frac{Z + z}{3} - z = \frac{Z - 2z}{3}$$

Et l'épaisseur de la section d'écoulement devient :

$$aK = Z - h = \frac{2}{3} (Z + z) = 0,467.$$

D'où la section d'écoulement :

$$S = 0,466 \times 10 = 4^m,67$$

Et enfin le débit :

$$Q = 4,67 \times 2,137 = 9,97 \text{ mètres cubes.}$$

Ce qui vérifie le résultat trouvé directement par la formule générale.

(A suivre.)

DYNAMYDOR.

## LA QUESTION DES ABATTOIRS

Le Conseil municipal vient de reprendre cette grave question des abattoirs de la Mouche et, dans sa séance du 9 novembre dernier, il a adopté le rapport présenté par M. Beudet, proposant l'achat de l'emplacement désigné par la dernière Commission spéciale, emplacement dit *la Colombière*, situé entre le Rhône et le futur prolongement de l'avenue de Saxe et d'une superficie totale de 240.000 mètres carrés.

En outre, le Conseil a demandé à l'Administration d'établir au plus tôt un projet de construction des abattoirs et d'emprunt nécessaire pour ces travaux.

Le texte de cette dernière délibération ne comporte pas l'établissement du marché primitivement prévu, et cela malgré les efforts de M. Bessières, qui proposait de stipuler nettement que cette installation serait faite en même temps que les abattoirs. Comme, d'autre part, le Conseil a repoussé un amendement de M. Voidier, tendant à réserver la question du marché, il résulte de ces divers votes, qui montrent l'indécision de nos édiles, qu'une solution rationnelle et réellement définitive n'est pas près d'intervenir.

Au lieu de terminer cette affaire d'une manière irrévocable, on laisse la porte ouverte à de nouvelles et longues tergiversations, et cette grave question restera longtemps encore ballottée au gré des intérêts électoraux ou des caprices de la Municipalité.

Nos compatriotes peuvent donc être certains qu'ils ne verront pas de sitôt la construction de nouveaux abattoirs; l'état de choses actuel subsistera encore pendant plusieurs années, sans qu'il soit pris souci des véritables intérêts généraux de la population lyonnaise. En somme, ils assisteront à la même comédie qui s'est jouée depuis dix ans, période pendant laquelle les meilleures volontés

ont été annihilées par le manque d'esprit de suite de l'Administration municipale.

Pour permettre à nos lecteurs de bien comprendre le sens des discussions actuelles, rappelons en quelques mots les diverses phases de cette importante affaire :

Dès le premier mois de l'année 1887, le Conseil municipal nommait une Commission spéciale pour examiner le projet de suppression de l'abattoir de Perrache et l'établissement d'un abattoir unique dans le V<sup>e</sup> arrondissement.

Le 14 novembre de la même année, la Commission remettait son rapport qui concluait à la suppression de l'abattoir de Perrache et à l'installation d'un abattoir unique à Vaise. Cependant, quelques jours après, M. Quivogne faisait adopter par le Conseil municipal un amendement qui décidait bien la suppression de l'abattoir de Perrache, mais désignait le quartier de la Mouche, au lieu du quartier de Vaise proposé par la Commission, pour emplacement de l'abattoir unique projeté.

Or, par une incohérence curieuse, le même Conseil municipal votait, quelque temps après, des fonds importants pour améliorer l'abattoir de Perrache qu'il avait décidé de supprimer.

Au milieu de l'année 1889, après un an de sommeil, l'affaire était reprise par la nomination d'une nouvelle Commission chargée d'étudier ces diverses questions. M. Augagneur, rapporteur de cette Commission, concluait énergiquement en faveur du quartier de la Mouche comme emplacement d'un marché avec abattoir unique. Ce rapport était adopté par le Conseil en avril 1890.

L'Administration, au lieu de poursuivre la réalisation du programme du Conseil, laissa de nouveau cette affaire en suspens pendant près de trois ans ; puis, en janvier 1893, elle proposait l'agrandissement et l'amélioration des abattoirs et du marché de Vaise ainsi que l'acquisition de terrains *en vue* de l'établissement de nouveaux abattoirs à la Mouche. Une nouvelle Commission fut encore nommée pour étudier les propositions faites par la Municipalité.

L'amélioration du marché et de l'abattoir de Vaise fut assez promptement décidée et exécutée ; rappelons que les dépenses totales s'élevaient à 1.680.000 francs.

Mais pour l'acquisition des terrains de la Mouche on n'est pas encore parvenu à se mettre d'accord. Tout d'abord, la Commission spéciale avait choisi un emplacement limité par le chemin de Gerland à l'est, le chemin de Debourg au nord, le chemin des Culattes à l'ouest, et au sud par une voie à ouvrir le long de la propriété Chappet.

A cette époque, nous avons montré dans *la Construction lyonnaise* les inconvénients d'une telle situation, au point de vue de l'hygiène comme au point de vue de l'extension à prévoir pour la ville de Lyon.

Quoi qu'il en soit, le Ministère de la guerre et le Conseil d'hygiène repoussaient le choix proposé par la Commission spéciale.

Un nouvel emplacement fut donc choisi l'année suivante, en face les îles de l'Archevêque, mais pour diverses raisons il n'était pas plus satisfaisant que le premier.

Enfin, une dernière(?) Commission spéciale était nommée en 1895, et, tout dernièrement, après deux années de réflexions, elle se décidait pour un emplacement situé entre le Rhône et la première situation proposée en 1893, c'est-à-dire pour un terrain limité par le prolongement de l'avenue de Saxe et qui se trouverait assez près du fleuve sans toutefois être trop exposé aux inondations.

C'est, d'ailleurs, à peu près la situation que nous avons proposée en critiquant ici même le choix primitif de la première Commission spéciale.

Il faut espérer que ce choix sera le dernier, mais si nous en croyons les explications que M. le Maire a données dans la séance

du 9 novembre, il faut encore craindre des objections et des lenteurs désespérantes, soit de la part des Administrations compétentes, soit même de la part du Conseil d'hygiène.

Si ces pronostics se réalisaient, ce seraient encore de nouvelles complications qui se joindraient à l'indécision de la Municipalité pour repousser toute solution aux calendes grecques, et cependant, comme le Conseil d'hygiène ne veut même plus qu'on plante un clou aux abattoirs de Vaise, qu'il a condamnés à mort, selon l'expression de M. Gailleton, il serait absolument indispensable qu'une décision nette et définitive, acceptable par les diverses Administrations, intervint à bref délai.

Aurons-nous enfin, une fois pour toutes, un programme précis après tant de tergiversations ?

Les atermoiements ont assez duré, il faut en terminer au plus vite.

SINÉD.

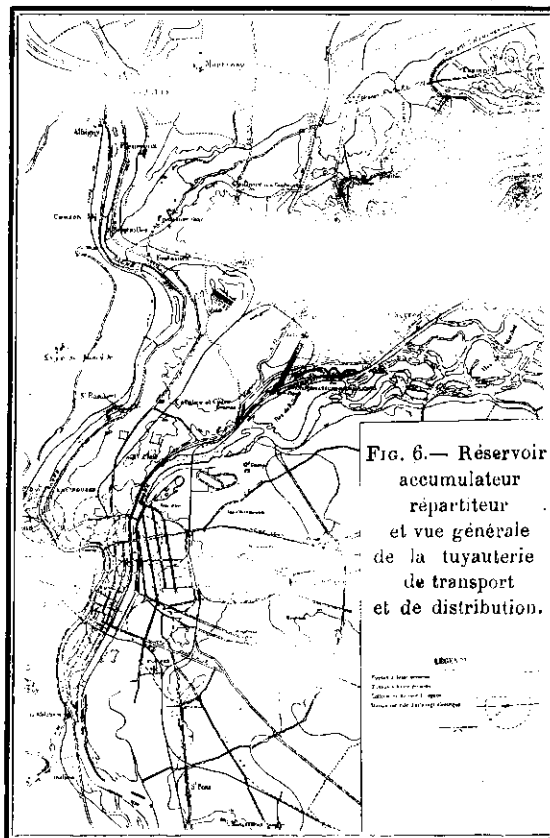
## LE PROJET DE MM. BERGÈS ET BRAVET

### 40.000 CHEVAUX HYDRAULIQUES A LYON

— FIN —

Un point du tracé, pourtant — mais c'est l'unique — oblige à un ouvrage d'art : c'est le pli de terrain où passe le chemin de fer de Bourg à Ambérieu. Un siphon paraît tout indiqué ; mais bien d'autres solutions sont également possibles.

*Réservoir répartiteur et accumulateur.* — L'aqueduc débouche dans un lac artificiellement créé dans un pli de terrain à l'aide d'une digue en terre, en un lieu dit *les Ormes*, près du village de Rillieux. La partie noyée, isolée par la digue, était un marais au siècle dernier ; le fond est donc étanche (fig. 6).



Les facilités naturelles que rencontre l'établissement de ce lac sont l'un des avantages les plus précieux du projet. L'étendue totale inondée est de 450 hectares.

Le plan supérieur de l'eau étant à la cote 283, le vannage de l'émissaire serait réglé de façon à permettre un abaissement de

3 mètres, répondant à un volume d'eau de 13 millions de mètres cubes. Ce volume ferait face, pendant plus de vingt jours, à un écoulement continu de 7 à 8 mètres cubes qui assurerait à peu près tous les besoins de Lyon prévus plus haut. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère de sécurité que cette circonstance donne à tout le projet. On pourra, d'après cela, assurer avec les plus grandes facilités le bon entretien des barrages et de l'aqueduc. Ce dernier, étant établi avec une section susceptible de laisser passer à certains moments plus d'eau que le débit moyen correspondant à la consommation normale, permettrait de faire face à des accroissements importants de cette consommation, grâce à la fréquence des crues passant à la prise d'eau.

Au point de vue journalier, ce lac prend le nom de *réservoir répartiteur et accumulateur*; il conserve toute l'eau qu'on ne consomme pas et distribue toute celle qui arrive suivant les inégalités et les exigences de la consommation.

*Emissaire.* — Un canal à large section, prévu pour débiter 30 mètres cubes, reporte le plan d'eau du lac jusqu'au bord de la falaise qui termine le plateau; il a 3 kilomètres de longueur et aboutit au vannage de la tuyauterie descendant vers le Rhône à 115 mètres plus bas.

Pour l'établissement de cette tuyauterie, nous nous sommes guidés sur les exemples suivants: à Chedde (Haute-Savoie), on utilise 140 mètres de chute de l'Arve avec deux tuyaux de 1<sup>m</sup>40 de diamètre chacun; à Saint-Michel-de-Maurienne, la Valolette est reçue dans un tuyau de 1<sup>m</sup>45 qui donne une chute de 130 mètres. A la Praz, sur l'Arc, un tuyau de 2 mètres de diamètre est en cours d'installation sur une chute de 95 mètres. Les ateliers Joya et la Société Bouchayer et Viallet, à Grenoble, ont également construit beaucoup de conduites de ces mêmes diamètres, pour des pressions autour de 150 mètres. MM. Bergès et Bravet se sont arrêtés, par suite, au diamètre de 1<sup>m</sup>50, mais avec la conviction qu'un projet définitif fixera 2 mètres.

*Spécification de la tuyauterie à 115 mètres de pression.*

Diamètre . . . . .	1 <sup>m</sup> ,500
Section . . . . .	1 <sup>m</sup> ,760
Epaisseur moyenne . . . . .	0 <sup>m</sup> ,007
Perte de charge par mètre . . . . .	0 <sup>m</sup> ,003
Débit par seconde . . . . .	3.350 litres.
Poids du mètre courant, joints compris . . . . .	300 kilog.
Prix du mètre courant (45 fr. les 100 k. en place) . . . . .	135 francs.

Pour aller jusqu'à l'usine des transformateurs et y conduire 26 mètres cubes d'eau (*voir plus loin*), il faudrait 8 tuyaux ainsi définis; la longueur de chacun d'eux est de 2000 mètres, et son coût de 270.000 francs.

L'un de ces tuyaux, au lieu de s'arrêter aux transformateurs, irait jusqu'à l'usine de Saint-Clair, comme il a été dit plus haut; il serait ainsi, pendant 3 kilomètres de parcours, sous la pression de 115 mètres, et coûterait, pour cette portion, 150 francs le mètre courant, soit 450.000 francs pour les 3 kilomètres.

*Transformateurs hydrauliques.* — Avec la chute de 115 mètres dont on dispose, 1 mètre cube d'eau donne 1150 chevaux sur des moteurs d'un rendement de 75 pour 100; le transport de cette force cause un déchet voisin de 47 pour 100; par suite, pour avoir dans la ville 17 à 18.000 chevaux, il faut qu'il y en ait sur les transformateurs, 27 à 28.000 exigeant 26 mètres cubes d'eau environ.

Si l'on voulait supprimer les transformateurs et conserver la pression de 115 mètres en poursuivant les tuyaux jusque dans la ville, il faudrait trainer avec soi ce même volume de 26 mètres cubes d'eau, toute une rivière, plus que la Seine à Paris dans l'été de 1894. Il est préférable de partir avec une pression élevée et de diminuer le plus possible le volume d'eau à faire circuler. Rien n'est plus facile.

Des appareils que nous appelons transformateurs hydrauliques, qu'on appelle aussi pompes à pistons différentiels, pompes automotrices ou même accumulo-pompes, donnent une solution complète, sûre et d'un rendement élevé.

La maison Biétrex et C<sup>ie</sup>, de Saint-Etienne, construit des appareils de ce genre pour des transformations donnant jusqu'à 300 atmosphères. Il y en a en Allemagne qui vont jusqu'à 500 atmosphères. Ces résultats sont, à tous égards, des plus remarquables et il est à regretter que les transmissions de force dans ces conditions soient dédaignées en France.

Dans le cas qui nous occupe, on ne demanderait aux transformateurs qu'une tension d'eau de 630 mètres et, dans les calculs, on n'a compté que sur un rendement de 78 pour 100 au lieu de 85 à 90 qu'on peut considérer comme démontré.

L'élément de transport est, dans ce projet, un tuyau mesurant 0<sup>m</sup>,480 à l'intérieur des petites viroles.

*Spécification de la tuyauterie à 630 mètres de pression.*

Diamètre . . . . .	0 <sup>m</sup> ,480
Section . . . . .	0 <sup>m</sup> ,1809
Epaisseur . . . . .	0 <sup>m</sup> ,017
Poids du mètre courant . . . . .	245 kilog.
Prix à pied d'œuvre (40 f. les 100 k.) . . . . .	98 francs.
Perte de charge par mètre à plein débit . . . . .	0 <sup>m</sup> ,00863
Perte de charge sur 7 kilomètres . . . . .	60 mètres.
Débit de régime . . . . .	307 litres.
Puissance en chevaux (pression restant après 7 kilomètres et rendement de 75 pour 100 au récepteur). . . . .	1750 chevaux.

Pour 17 à 18.000 chevaux, il faudrait 10 tuyaux. Groupés en faisceau jusqu'à l'entrée de la ville, ils exigeraient une sorte de galerie de 12 mètres carrés de section.

En ville, ils s'étendraient le long des quatre rives du Rhône et de la Saône, et ne présenteraient plus aucune espèce d'encombrement.

Le développement total pour atteindre les diverses stations centrales d'éclairage électrique, étant compté à 60 kilomètres, vaudrait 6 millions; la pose serait au moins de 2 millions; on réaliserait ainsi pour 9 millions, en tenant compte des imprévus, l'éparpillement dans toute la superficie de la ville de 17 à 18.000 chevaux; ou plus exactement, nous le répétons, on créerait par là une énergie potentielle de cette équivalence.

Or, à la façon dont le problème du travail se pose pour les grandes villes, c'est là ce qu'il convient de mettre à leur disposition.

Nous avons tenté une petite enquête pour établir le coût d'une transmission électrique de même puissance, en supposant qu'au lieu de transformateurs, la tuyauterie à petite pression actionnât des dynamos.

*Prix du transport de 1500 chevaux à une distance de 6 kilom., en courant triphasé à 3500 volts, câbles souterrains.*

1 génératrice de 1250 kilowats . . . . .	fr. 100.000
1 excitatrice . . . . .	5.000
1 tableau et canalisations de la station . . . . .	4.000
Emballage, transport, montage . . . . .	10.000
2 câbles à 3 conducteurs de 100 millimètres chacun, ensemble 12 kilomètres de câble à 60 francs le mètre. . . . .	720.000
Transport . . . . .	15.000
Tranchée et pose, 6 kilomètres à 4 francs le mètre . . . . .	24.000
Transformateurs pour 1400 kilowats à 0,60 . . . . .	84.000
Emballage, transport, montage . . . . .	8.000
	<hr/>
	970.000

Pour 18.000 chevaux, ce serait une dépense de 11 millions, et on n'aurait, comme nous l'avons déjà dit, qu'une énergie dynamique n'ayant un bon rendement que pour l'éclairage exclusivement.

RÉSUMÉ

La récapitulation des divers chapitres ou paragraphes qui précèdent est intéressante, et peut s'établir comme suit :

OUVRAGES	COUT
Un ou plusieurs barrages-réservoirs retenant 50.000.000 mètres cubes d'eau, — une prise d'eau à niveau à la cote 304, sur les rivières Bienné, Ain, Valouse, — un aqueduc de 86 <sup>km</sup> ,500 de longueur . . . . .	fr. 21.000.000
Réservoir répartiteur accumulateur et son émissaire . . . . .	2.000.000
Coût total. . . . .	23.000.000

L'aqueduc est fait pour 13 mètres cubes à plein débit. La superficie du lac-réservoir est de 450 hectares. La nappe d'eau disponible dans le réservoir a 3 mètres de hauteur, soit un volume de 13.000.000 mètres cubes. L'émissaire est prévu pour débiter 30 mètres cubes.

La chute fournissant la force primaire a 115 mètres de hauteur ; elle est utilisée à l'aide d'une tuyauterie de 2 kilomètres de longueur, ayant un rendement de 93 pour 100. Des transformateurs hydrauliques donnent de l'eau à 630 mètres de pression, avec un rendement de 78 pour 100 et à raison de 3 mètres cubes par seconde.

Des conduites forcées, de 0<sup>m</sup>,480 de diamètre, amènent l'eau comprimée sur un parcours moyen de 7 kilomètres avec un rendement de 90 pour 100.

Sauf que la transformation de pression est obtenue à l'aide d'une force primaire qui est en quelque sorte gratuite, après amortissement du moins, le projet n'est autre que l'application de celui de MM. van Rysselberghe et Moris pour Anvers.

Mais nous tenons à le dire, ce transport terminal que nous croyons avantageux ici sous forme hydraulique parce qu'il n'y a que 7 kilomètres à franchir, n'est nullement une condition *sine qua non* de l'harmonie de l'ensemble, surtout si les transformateurs électriques tournants devenaient pratiques, ce que nous espérons voir quelque jour.

TROISIÈME PARTIE

**Recettes et dépenses.** — Il nous reste à montrer, le plus sommairement possible, que, malgré l'importance des dépenses, tous ces travaux trouveraient une rémunération.

Leur budget de recettes comprendrait trois articles : l'eau pure, le tout à l'égout, l'éclairage. Considérons d'abord les deux premiers articles.

L'eau pure pour . . . . .	fr. 3.500.000
Le tout à l'égout et l'exploitation des vidanges. . . . .	1.500.000
C'est un total de . . . . .	fr. 5.000.000

Pour de tels services municipaux, le capital ne représenterait pas une charge de plus de 40 pour 100, soit fr . . . . .

L'exploitation coûterait au plus . . . . .

D'où un total de charges de . . . . .

La différence en faveur de l'entreprise serait de 2.680.000 francs, et elle ne pourrait aller qu'en augmentant, au fur et à mesure des amortissements, par suite du caractère hydraulique des installations.

Revenons maintenant à l'éclairage électrique. L'aqueduc a toute la portée nécessaire et est payé en entier par les services municipaux ; il n'y a donc qu'à transporter la force et établir le réseau des lampes. Pour le transport, nous l'avons chiffré ci-dessus à 9 millions ; un réseau de 150.000 lampes, avec notre système de petites stations centrales, coûterait 11 millions ; soit 12 millions avec les intérêts intercalaires pendant la construction, en tout 21 millions. Cette somme à 4,5 pour 100 exigerait un service d'intérêt et d'amortissement de 945.000 francs.

L'exploitation peut être comptée à 455.000 francs. De sorte que le budget s'établit comme suit :

Recettes 150.000 lampes à 20 francs . . . . .	fr. 3.000.000
Charges :	
(a) Intérêts et amortissement. . . . .	fr. 945.000
(b) Exploitation . . . . .	455.000
Total. . . . .	fr. 1.400.000
Différence . . . . .	fr. 1.600.000

En ajoutant cette différence à celle trouvée ci-dessus de 2.680.000 francs, c'est un total de 4.280.000 francs qui justifie du caractère pratique du programme et assure largement l'amortissement du capital et le paiement de l'annuité de rachat qui serait due à l'ancienne Compagnie des Eaux.

Nous le répétons en terminant, bien des villes en France et dans toute l'Europe seraient à même d'en étudier d'analogues.

UN CONCOURS

*Comme on n'en voit guère.*

Nous avons reçu de l'Université de Californie une brochure éditée avec luxe, annonçant la mise au concours d'un projet d'Université.

Le mot de Californie évoque toujours dans l'esprit l'idée magique de l'or qui y attira jadis tant d'émigrants, et l'aspect de ladite brochure confirme encore cette opinion que les richesses renfermées en ce pays permettent de faire grandement les choses ; on en est encore plus convaincu en lisant la notice.

Le projet est grandiose, capable de stimuler l'ardeur des plus indifférents et de produire aux yeux de bien des ambitieux ou présomptueux le miroitement qu'exercèrent les paillettes du précieux métal.

En gens pratiques, les Américains font appel au concours des architectes du monde entier, et, dans une telle circonstance, nous devons voir avec une légitime fierté que la préparation du programme a été confiée à M. Guadet, professeur à l'École des Beaux-Arts de France ; c'est un juste hommage rendu non seulement à l'éminent architecte, mais encore à l'art français et à notre enseignement.

Il s'agit d'arrêter dès aujourd'hui un plan idéal, fixe dans ses grandes lignes, et auquel devront se conformer par la suite toutes les constructions nouvelles rendues nécessaires au fur et à mesure de la croissance de l'Université. Tout ce qui a été bâti jusqu'ici sera tenu pour non avenue, et l'architecte, comme un peintre devant sa toile, travaillera sur table rase, n'ayant qu'un objet : créer un harmonieux ensemble.

Nos Universités françaises, de fondation récente, ne peuvent donner qu'une bien faible idée de la puissance financière de l'Université américaine, et, pour ne regarder que tout près de nous, ne voyons-nous pas qu'il y aurait eu grand avantage, au point de vue de l'esthétique et surtout de la commodité des services, à élaborer un plan général pour tous les bâtiments universitaires, à

les grouper autrement que ne le sont les constructions successives des Facultés, à y annexer une Faculté d'architecture et une Faculté des Beaux-Arts auxquelles faisait tout récemment allusion le Recteur, dans son discours de rentrée, reprenant une idée chère à Gaspard André; notre enseignement moderne n'est plus spécialisé; l'étude des Lettres s'appuie maintenant plus que jamais sur l'histoire de l'art à laquelle l'ethnographie vient souvent demander de confirmer ses découvertes; l'anatomie est un des éléments de l'enseignement des beaux-arts: ce ne sont donc pas deux bâtiments pour les quatre facultés — dont celle de médecine est si notoirement insuffisante par suite de l'accroissement des étudiants — qui seraient nécessaires à notre Université, mais un quartier entier, puisque, un peu plus loin s'élève actuellement un Institut chimique, et que l'on parle déjà de la création d'un Institut physique. Et qu'une faculté des Beaux-Arts — dont l'idée paraissait une utopie présentée par les seuls architectes et artistes — soit reconnue nécessaire, puisqu'elle trouve de fervents adeptes dans le personnel du haut enseignement, ce sera encore un bâtiment disparate à ajouter à tant d'autres, dont il sera éloigné; et de cette dissémination des édifices universitaires il résultera que les étudiants s'y spécialiseront, au lieu de compléter et de varier leur instruction par la fréquentation de cours dont la proximité rendrait la pratique plus facile.

Mais notre Université, nous devons le reconnaître, est loin de la situation si exceptionnellement prospère de celle de Californie, dont les Universités allemandes de Heidelberg, de Leipzig, ou anglaises d'Oxford et de Cambridge, ne peuvent donner qu'une pâle idée.

En 1862, année où elle fut fondée, l'Université de Californie obtint des Etats-Unis une concession de terrains et des subsides très importants; elle reçoit, en outre, de la même source, un revenu annuel fixe, auquel viennent s'ajouter 0,02 pour 100 des impôts payés à l'Etat de Californie, lesquels — il n'en va pas autrement chez nous — augmentent chaque année. Ses ressources actuelles sont évaluées à 45.000 000 francs, et en outre de l'intérêt de cette somme, elle a un revenu annuel de 200.000 francs lui venant des Etats Unis et 1.250.000 francs lui venant de l'Etat de Californie.

Notre Société des amis de l'Université sera piquée d'émulation quand elle verra que, pour subvenir à la dépense de cette Université monumentale, il s'est déjà trouvé de riches Américains qui assurent, dès maintenant, 25 millions de francs destinés à la réalisation de cette conception grandiose.

La veuve d'un sénateur fédéral, M<sup>me</sup> Phébé A. Hearst, bien connue pour sa philanthropie et son dévouement au bien public, pour l'intérêt et le goût qu'elle témoigne en matière d'art, a déjà amplement pourvu aux frais nécessaires à l'obtention du plan architectural et nommé à cet effet un Conseil d'administration. La méthode à suivre pour obtenir ledit plan n'est pas complètement arrêtée dans ses détails; mais l'idée maîtresse du concours est d'obtenir la coopération effective du talent architectural et artistique.

Et quel meilleur stimulant pour un artiste que de n'être gêné, entravé, par aucune des considérations mesquines d'économie, de limites budgétaires, de convenances admittatives, qui si souvent ont rogné les ailes au talent et fait avorter, dans une certaine mesure, des projets vraiment artistiques et capables d'en rendre universellement célèbres les auteurs, comme ç'a été le cas pour notre préfecture, dont le plan primitif de Louvier voulait faire un grandiose monument.

Lisez plutôt ces termes de la notice :

« L'emplacement désigné, à Berkeley (Californie), comprend 100 hectares, sur une pente douce d'abord, puis plus rapide, qui s'appuie à l'est sur une chaîne de collines surélevée d'environ

300 mètres, et commande à l'ouest une vue grandiose de la baie et de la ville de San Francisco, des plaines et des montagnes qui l'avoisinent, et, au delà, de l'Océan. Combiner ensemble paysage, jardins et constructions, de manière à former un tout harmonieux, auquel puissent s'adapter sans changement essentiel tous les agrandissements ultérieurs, tel est le désir de ceux qui ont charge de cette entreprise.

« On croit possible, grâce à la disposition du site qui permettra d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des bâtiments, d'arriver à une œuvre unique au monde et capable d'immortaliser l'architecte qui saura l'accomplir. Jamais peut-être, à aucune époque, un artiste n'eut une telle occasion d'exprimer librement son idéal sans entraves et sur une aussi grande échelle.

« Il y aura au moins vingt-huit bâtiments, reliés ensemble et éloignés de tout voisinage qui pourrait nuire à l'effet du tableau. Ce n'est rien moins qu'une cité à créer, la cité du savoir, sans aucun élément discordant, sans rien qui dépare. Nulle limite relativement au coût, aux matériaux à employer, au style à suivre; tout sera laissé au libre jugement de l'artiste. Qu'il donne son idéal d'une Université modèle, sans compter ni avec le temps, ni avec l'or nécessaire à son érection; qu'il compose en vue des siècles à venir. Sans doute, les progrès de la science imposeront à cette Université des devoirs nouveaux et requerront des changements de détails dans les constructions; mais il semble possible de déterminer dès maintenant un plan général en harmonie avec les principes de l'architecture, et tel que, d'ici à mille ans, ses grandes lignes ne seraient pas plus à remodeler que le seraient celles du Parthénon, si elles étaient venues jusqu'à nous achevées et intactes.

« Dans les grands travaux de l'antiquité, l'artiste n'avait qu'à faire œuvre d'artiste, et laissait à l'homme de finance le soin de trouver l'argent nécessaire à l'exécution de ses plans. Ici, il en sera de même: l'artiste et l'art retrouveront leur antique priorité. L'architecte se contentera de dessiner; d'autres subviendront aux dépenses. »

Quel artiste n'a pas fait un rêve pareil: pouvoir donner libre cours à sa fantaisie créatrice, réaliser un idéal en marchant droit devant, sans préoccupation d'aucune sorte, sans crainte qu'une création originale, ou géniale, se trouve brutalement supprimée faute des moyens financiers suffisants pour l'exécuter.

Fut-il jamais plus belle conception de l'emploi à faire des immenses fortunes dont l'Amérique a le monopole, et n'est-il pas typique que ce pays où, plus que partout ailleurs, le temps est de l'argent, où les affaires priment tout, où l'existence est si fiévreuse, que l'on préfère la brûler vite en l'entourant de tous les raffinements du confortable, n'est-il pas typique que ce pays, peut-être autant par vanité que par pur amour de l'art, veuille donner au monde étonné le spectacle d'un monument qui puisse soutenir — approprié aux besoins modernes — la comparaison avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité, à ce point admirés du monde entier que tous les Etats en recherchent les ruines pour leurs musées?

A l'œuvre donc, architectes français; justifiez par votre labeur, par la part que vous prendrez à ce concours, par la palme que vous voudrez y conquérir, le choix qui a été fait d'un des vôtres pour présider à la rédaction de ce programme.

Nous publierons les documents qui nous seront adressés par le Conseil d'administration de San Francisco; que l'appel de la libre Amérique soit entendu chez nous. L'architecte qui dessinera pour elle un plan digne de l'avenir d'une Université appelée à devenir un des grands centres d'éducation du monde, digne du plus magnifique emplacement qui existe pour une Université, se sera fait un nom impérissable.

Le nombre des étudiants de l'Université de Californie, de 777 en 1891, s'est élevé à 2300 en 1897, ce qui laisse prévoir un

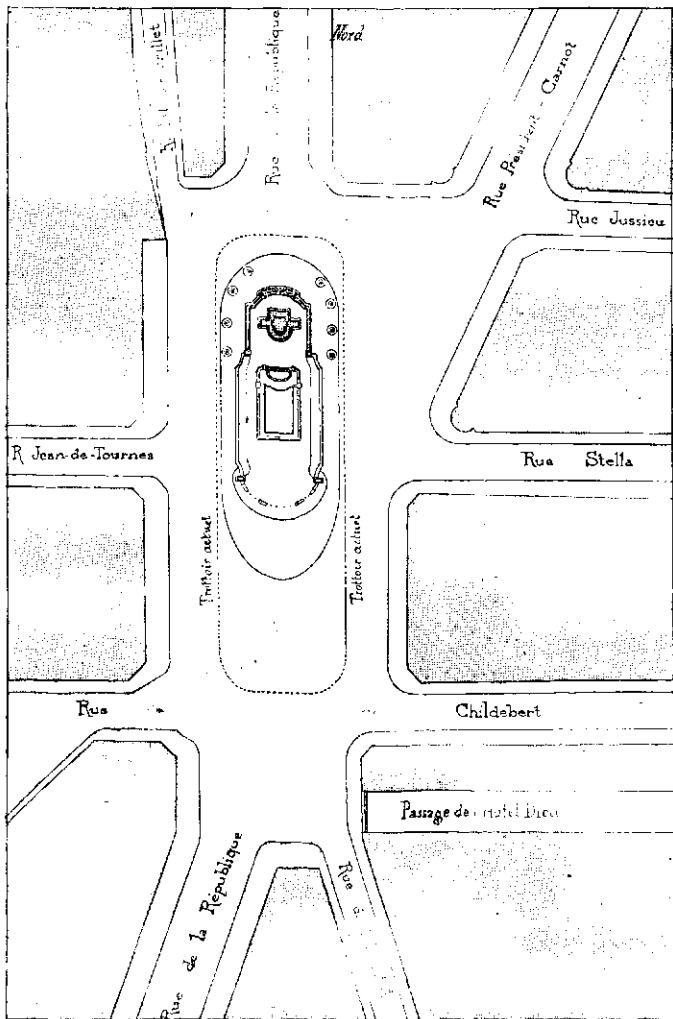
nombre de 5000 d'ici une dizaine d'années; c'est sur cette base que l'architecte aura à concevoir son plan.

Nous avons édifié nos bâtiments universitaires pour le présent; certains d'entre eux sont déjà d'une exiguité telle qu'on s'ingénie à leur créer des annexes. Le besoin de science est universel; les exigences industrielles, la lutte pour la vie ont amené un développement intellectuel dont le foyer réside dans nos Universités. Presentement il y a vingt ans, il a dépassé les prévisions; l'Université californienne, avec un programme aussi grandiose, ne se heurtera pas aux mêmes inconvénients; elle travaille pour l'avenir; ce sera sa gloire, elle la confèrera à son tour à celui qui aura su réaliser ses conceptions.

HENRI SOILU.

## LE MONUMENT GARNOT

La question du choix de l'emplacement définitif du monument Carnot, qui a passionné, il y a quelques mois, l'opinion publique, vient de recevoir sa solution. En suite des différents essais tentés avec la maquette roulante, qui ont donné lieu dans certains journaux à une sorte de *referendum*, le Conseil municipal a, conformément au programme, laissé aux artistes la faculté de choisir, sur la place de la République, le point précis qui conviendra le mieux à leur projet, sous la réserve expresse de se soumettre aux nécessités de la viabilité et de la circulation.



L'emplacement définitif du monument Carnot

Le plan que nous reproduisons a été adressé tout récemment à la mairie par MM. Naudin et Gauquié, les auteurs du monument. L'emplacement qu'ils ont choisi, à l'extrémité nord de la place,

fait l'objet d'un avis favorable de M. l'Ingénieur en chef de la Ville. Il permet un dégagement très appréciable de la place au sud.

Nous ne reviendrons pas sur tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet; nous constaterons néanmoins que, contrairement à tout ce qu'avait fait présumer l'exposition des maquettes et des plans, le monument aura sa façade tournée au midi, ce qui en permettra l'éclaircissement et la mise en valeur pendant toute la journée; c'est là un *desideratum* exprimé par un de nos abonnés dans notre numéro du 16 juin de l'année dernière. Nous voyons avec plaisir que cette idée, émise dans *la Construction lyonnaise*, se rencontre, par sa justesse, avec la conception que se sont faite les auteurs du meilleur emplacement pour l'exécution de leur projet; il n'y a, en cela, aucune dérogation aux conditions du concours; car le programme, tout en signalant le point de rencontre des axes des trois voies principales permettant en suivant l'une d'entre elles d'avoir une perspective du monument, laissait aux artistes « la faculté de choisir le point précis qui conviendra le mieux à leur composition ». MM. Naudin et Gauquié, qui sont en cela les meilleurs juges, ont préféré sacrifier l'effet d'ensemble et de perspective qu'on aurait pu avoir de ces trois artères, à l'effet de détail, qu'avec l'éclaircissement ainsi compris on pourra obtenir par un reculement suffisant sur la portion restée libre au sud de la place. Les travaux seront mis en adjudication aussitôt que les dernières formalités administratives d'approbation auront été remplies. H. S.

## Une nouvelle Mosaïque à Sainte-Colombe

Le *Journal de Vienne* signale la mise au jour d'une nouvelle mosaïque, que M. Bizot décrit en ces termes :

Nous avons vu une jolie mosaïque, plutôt petite, mais bien conservée et très fine; elle est formée de sept panneaux dans sa longueur sur quatre dans la largeur, renfermés dans une bordure qui paraît la limiter de tous côtés, bien que la terre en cache encore les derniers rangs.

Chaque panneau est un carré de 40 centimètres de côté, au milieu duquel se trouve une rosace entourée soit d'une gracieuse torsade, soit d'une suite de losanges, soit encore d'un délicat motif formé de petits triangles curvilignes superposés les uns aux autres. Les fonds sont d'un blanc d'ivoire, les filets et les ornements sont colorés d'un beau bleu turquin, limpide et presque transparent comme le lapis; les torsades qui dans ces sortes d'ouvrages sont toujours si bien réussies, sont ici, soit à trois teintes où domine le rouge à plusieurs tons, soit aux couleurs bleues, vertes et noires, celles-ci sont d'une originalité pleine de fraîcheur.

Quant aux rosaces, elles ont été l'objet des soins particuliers de l'artiste, en raison peut-être de leurs petites dimensions. Ce sont des fleurs ou des boutons aux tons fondus comme au pinceau, passant insensiblement d'un beau blanc au rouge sombre le plus intense.

Chacun de ces panneaux est enveloppé dans une bordure assez claire ou alternent des hexagones ornés, eux-mêmes, de rosaces tracées au compas.

Ajoutons que la bordure extérieure, blanche, large, est formée de petits cubes établis en diagonale, offrant ainsi une jolie et rare disposition.

Cette mosaïque, tout en affectant une distribution générale qui ne résulte que de tracés géométriques, est d'un effet absolument gracieux; ce qui étonne, c'est la finesse des petits morceaux dont elle est formée et qui n'ont guère que 7 ou 8 millimètres de côté, comme aussi la régularité des cubes et la précision de la pose.

Il n'est pas donné souvent de voir un travail aussi fin, c'est une sorte de petit bijou modeste mais d'une matière pure, que l'on regrette de ne pas voir animé par la représentation de quelques-unes de ces scènes champêtres, comme il s'en trouvait dans son ancienne voisine, aujourd'hui transférée au Louvre, ou tout au moins d'y rencontrer quelques emblèmes, des animaux, des oiseaux ou plus modestement des fruits, tous gracieux motifs tels que savaient si bien les rendre les mosaïstes gallo-romains.

Tout notre ensemble est en parfaite état, à l'exception des bords qui paraissent reposer sur des massifs de maçonnerie où ils sont restés en leur position première, tandis que le reste s'est affaissé formant cuvette, mais uniformément, le ciment qui les recevait et le sol lui-même ont subi une dépression sans qu'on s'en explique le motif.

Sur d'autres points de la propriété se trouvent des débris de marbre, un lambeau de draperie d'une statue : où sont allés la tête et le corps? des tuiles et quelques fragments de sculptures; parmi ces derniers, des morceaux de chapiteaux du XIII<sup>e</sup> siècle, qui font supposer que là le moyen âge a passé, emporté aussi par le temps; c'est que les générations successives ont, tour à tour, pendant dix-huit cents ans, détruit ce que les précédentes avaient élevé et, pour comble, c'est nous qui arrachons du sol jusqu'aux derniers vestiges que les siècles avaient respectés, c'est nous après qui il ne restera plus rien, nous qui appelons les prédécesseurs du nom de Vandales! ainsi le veut l'amour de la science et de l'art. E. Bizot.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Construction d'un préau couvert et d'un ouvroir avec galerie de communication** dans le groupe scolaire de l'avenue des Ponts. — Le projet dressé par le service de l'architecture pour l'exécution de ces travaux complémentaires s'élève à 50.000 francs. Le 23 mars dernier le Conseil avait décidé que leur exécution serait confiée aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux aux conditions de leurs marchés respectifs. Les entrepreneurs du premier lot (terrassément, maçonnerie, pierre de taille et ciment), pressentis à ce sujet, n'ont pas voulu s'en charger aux conditions de leur marché. Le premier lot desdits travaux sera en conséquence, et conformément à une délibération du Conseil du 26 octobre dernier, mis prochainement en adjudication publique.

**Rectification de l'égout circulaire de la montée du Gourguillon.** — Seront également mis en adjudication ces travaux consistant en : transformation en égout ovoïde, mesurant 0<sup>m</sup>,80 de largeur et 1<sup>m</sup>,60 de hauteur dans l'œuvre, de l'égout actuel qui est en mauvais état et dont le diamètre intérieur, égal à 0<sup>m</sup>,80, est insuffisant pour permettre d'y exécuter de sérieuses réparations. La dépense totale est évaluée à 20.000 francs.

**Construction de chaussées.** — A la séance du 9 novembre, a été adopté l'emploi suivant du crédit de 150.000 francs inscrit au budget de l'exercice 1897 pour construction de chaussées. Toutes les rues comprises au projet sont pourvues de canalisations d'égouts, de bouches d'arrosage en quantité suffisante pour assurer l'arrosage complet. Les travaux feront prochainement l'objet d'une adjudication publique.

1<sup>er</sup> lot. — Pavage en pavés d'échantillon des rues de Savoie, d'Amboise et de Pazzi (y compris à valoir et imprévus : 447 fr. 80), ci. . . . . fr. 24.500 »

2<sup>e</sup> lot. — Pavage en pavés d'échantillon de la rue Paul-Bert, entre la rue Corne-de-Cerf et le chemin de Baraban (y compris à valoir et imprévus : 565 fr. 60), ci. . . . . fr. 32.500 »

3<sup>e</sup> lot. — Pavage en pavés d'échantillon de la grande rue de Cuire et pavage en cailloux roulés de deux rues nouvelles dans le quartier de Serin (y compris à valoir et imprévus : 637 fr. 60), ci. . . . . fr. 40.500 »

4<sup>e</sup> lot. — Pavage en pavés d'échantillon de la rue Jouffroy (y compris à valoir et imprévus : 384 fr. 80), ci. . . . . fr. 10.500 »

5<sup>e</sup> lot. — Pavage en pavés d'échantillon de la rue Godefroy (y compris à valoir et imprévus : 517 fr. 80), ci. . . . . fr. 42.000 »

**Renouvellement du bail du dépôt central des pompes à incendie.** — Le Conseil, à la même séance, a également voté le renouvellement du bail du dépôt des pompes à incendie, rue Molière, 64, pour une durée de trois années, à dater du 24 juin 1899, expiration du présent bail, sous réserve qu'il pourra être résilié d'année en année par la ville seulement.

En réponse à M. Bessières, le Maire a déclaré que l'administration s'engageait à déposer un projet de construction d'une caserne de pompiers dans une prochaine séance, et que le projet en avait été préparé par l'architecte en chef de la ville.

Nous étudierons prochainement cette question.

## LES TRAVAUX DE LA RÉGION

*Les travaux de l'asile de Vaucluse.* — La Commission de surveillance des asiles d'aliénés vient d'arrêter le programme des travaux qui devront être exécutés à l'asile de Vaucluse dans le courant de l'année 1898.

Ils entraîneront une dépense totale de 122.700 francs environ se répartissant ainsi : transformation de la buanderie, 55.000 francs; reconstruction de parties des murs de clôture, 16.000 francs; agrandissement de quatre baies et construction de deux vérandas, 5000 francs; réfection de couverture, et de chêneaux, 11.000 francs; réfection de peintures extérieures, 5700 francs; transformation ou reconstruction des communs du château, 30.000 francs.

*Vaucluse.* — D'accord avec M. Turrel, ministre des travaux publics, la Commission du budget vient d'établir d'une façon définitive la liste des lignes ferrées dont les travaux seront entrepris ou continués en 1897. Cette liste comprend diverses lignes qui intéressent le département de Vaucluse.

La ligne de Nyons à Pierrelatte, qui a une longueur de 41 kilomètres, comporte, pour 1897, une dépense nouvelle de 500.000 fr.

Un million sera également dépensé l'année prochaine pour les 3 kilomètres de la traversée du Rhône à Avignon.

## CONCOURS

### PARIS

La Compagnie d'assurances, *la New-York*, a l'intention de mettre au concours les constructions avec façades monumentales qu'elle se propose de faire ériger sur ses terrains, boulevard des Italiens, rue Le Pelletier et boulevard Hausmann projeté.

Les concurrents peuvent, dès maintenant, retirer le programme, avec plan d'ensemble, rue Le Pelletier, n° 1.

### AGEN

#### CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

Le maire de la ville d'Agen informe les constructeurs français qu'un concours pour le projet de construction d'une école de filles, dans le quartier de Sembel, suivi d'exécution à forfait, conformément à un cahier des charges régulièrement approuvé, a été ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 1897 et sera clos le 3 janvier 1898.

Les projets devront être déposés à la mairie d'Agen, ce dernier jour indiqué, avant 4 heures du soir. Il sera donné récépissé de ce dépôt.

La somme maximum mise à la disposition des constructeurs, pour la réalisation de leurs projets, est de 50.000 francs.

### REIMS

#### TRANSFORMATION DES PROMENADES

La Municipalité ouvre un concours pour la transformation des promenades entre la place de la République et le parc de la Patte-d'Oie. Il s'agit du dessin et de la plantation des squares et massifs, et de leur décoration par des statues ou édifices tels que colonnes, stèles, etc.

Remise des projets avant le 1<sup>er</sup> mars 1898. Le projet classé premier recevra une prime de 1500 francs; le deuxième, 700 fr.; les troisième et quatrième, chacun 400 francs.

Un exemplaire du programme peut être obtenu de la mairie.

### PERPIGNAN

#### RÉSEAU D'ÉGOUTS

La ville de Perpignan, dans le but de reconstruire et d'étendre son réseau d'égouts, vient de mettre un projet au concours.

Un programme a été rédigé à cet effet.

Les concurrents qui désireraient participer à ce concours et qui voudraient au préalable consulter le programme pourront en adresser la demande à la mairie, bureau de l'architecte.

**SAINT-OUEN**  
GROUPE SCOLAIRE

Le jugement du concours ouvert par la ville de Saint-Ouen pour la construction d'un groupe scolaire vient d'être rendu. MM. Deslignières, Poupinel, Paul Wallon, avaient été désignés, sur la demande du maire, par la Société centrale des architectes français, pour faire partie du jury. Dix-neuf projets avaient été envoyés. Voici les résultats :

*Exécution ou prime de 2000 francs.* — MM. Maistrasse et Berger, architectes à Paris.

*Deuxième prime.* — M. Théophile Bourgeois, architecte à Poissy.

*Troisième prime.* — M. Joseph Durand, architecte à Paris.

**AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**Les tramways électriques.** — Depuis quelques jours, la Compagnie des tramways a commencé la pose des poteaux nécessaires à l'établissement des lignes électriques sur tout le réseau de Lyon. On a commencé par la ligne de Bellecour-Monplaisir et déjà les poteaux sont placés du point terminus à la rue Saint-Maurice. Quand on sera parvenu à l'octroi, on s'occupera de la ligne de Montchat.

L'entrepreneur doit placer 40 poteaux par jour et en a 1800 pour tout le réseau. Il devra également établir 1 kilomètre de fils par jour.

**Achèvement de l'escalier de la montée du Garillan** entre le numéro 1 et la montée Saint-Barthélemy. — Le projet dressé par la voirie comporte : 1° l'établissement d'un escalier en pierre de taille de Villebois, occupant toute la largeur de la montée, laquelle varie de 4<sup>m</sup>,75 à 5<sup>m</sup>,50, et composé de six volées séparées par cinq paliers de repos d'1<sup>m</sup>,80 de largeur ; 2° la construction d'un égout d'1<sup>m</sup>,20 de largeur et d'1<sup>m</sup>,80 de hauteur moyenne, dont le radier se composera d'une cuvette de 0<sup>m</sup>,60 de largeur et de 0<sup>m</sup>,20 de profondeur, enduite en ciment, et d'une banquettes latérale de 0<sup>m</sup>,60 de largeur établie en gradins, permettant la visite de l'égout dans son entier. La dépense est évaluée à 15.000 francs, y compris 351 fr. 25 de somme à valoir pour travaux imprévus. Le Conseil aura à prendre prochainement une délibération à ce sujet, en suite de quoi les travaux seront mis en adjudication publique.

**Ecole municipale industrielle de Vienne.** — Ces cours se subdivisent en deux années d'études et sont faits dans les locaux qui leur sont provisoirement affectés, de 7 h. 3/4 à 9 h. 1/2 du soir.

Les *mardi, jeudi et samedi* pour les élèves de première année.

Les *lundi, mercredi et vendredi* pour les élèves de deuxième année.

*Section de l'Ecole de dessin industriel*, rue Schneider, bâtiments du Collège.

Les cours comportent le dessin linéaire, le croquis à main levée, le lavis, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

**Pavés en paille.** — Un ingénieur russe vient de déposer un brevet pour la fabrication de pavés formés de paille agglomérée au moyen de goudron de houille.

Les blocs ainsi formés sont comprimés à la presse hydraulique.

L'inventeur attend les meilleurs résultats de cette fabrication, dont les produits offriraient plus de résistance que le bois asphalté. Ces pavés seraient aussi moins sensibles aux influences succes-

sives du froid et de la chaleur, et au point de vue du roulement silencieux des véhicules, ils présenteraient les mêmes qualités que l'asphalte.

**Distinction honorifique.** — M. Picaut, architecte à Saint-Chamond, vient d'être nommé officier d'Académie.

**Nécrologie.** — M. BARBIER régisseur d'immeubles, 73 ans, cours Richard-Vitton, 52.

M. COTTER, architecte, 57 ans, rue Malesherbes, 11.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

(Du 29 octobre au 11 novembre.)

**Cabinet de M. DURET**, boulevard des Brotteaux, 46.

*Mur de clôture*, rue Sainte-Geneviève, 19. — M. Serre, propriétaire.

**Cabinet de M. MERLIN**, rue Sainte-Hélène, 37.

*Bâtiment pour remise*, chemin de la Croix-Morlon, à Saint-Alban. — M<sup>me</sup> ve Joseph Lamaud, propriétaire.

*Maison d'habitation*, chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 45. — M<sup>me</sup> ve Barrot, propriétaire. — M. Paccoud, entrepreneur.

*Bâtiment pour atelier*, rue Duguesclin, 265. — M. Jacob, propriétaire.

*Maison*, place de Paris, à Vaise. — M. Chomel de Prandières, propriétaire.

*Maison d'habitation*, cours Gambetta, 187. — M. Meunier, propriétaire. — MM. Rouchon oncle et neveu, entrepreneurs.

*Bâtiment pour appartement et atelier*, sur un terrain appartenant aux Hospices civils de Lyon, rue de Séze, 86. — M. Luce, propriétaire.

**TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION**

**Cabinet de M. BOISTARD**, 5, rue Servient.

*Saint-Alban de Montbel* (Savoie). Château du Perron. Entrepreneurs MM. Lyonne frères, maîtres-maçons à la Bridoire (Savoie). Fondations.

*Collonges au Mont d'Or*. Maison d'habitation. M. Pays fils propr., maître maçon ; M. Julliard, entrepreneur de charpente et menuiserie ; M. Joussier, peintre-plâtrier ; M. Prugnard, serrurier. Achèvement.

*Saint-Marcellin* (Loire). Château. Prop. le comte de Mazenod ; entrepr., MM. Pabion et Peyrault. Restauration, achèvement.

*Montchat*. Maison à loyer. Propr. et entrepr., M. Lubin, rue Louis, Couverture.

*Rue de la Charité*, 32. Propr., comte de Lacroix-Laval ; entrepr., MM. Chevallier, maître maçon ; Molot, charpentier ; Cottisson, ferblantier. Restauration.

*Saint-Cyr au Mont-d'Or*. Dépendances. Propr., M. Trayvoux ; entrepr. général, M. Dutreix. Couverture.

**Cabinet de M. Pierre COURT**, 6, rue de la Barre.

*Avenue de Saxe*, 300-302. Maison. Propr., M<sup>me</sup> Roubellat ; maçonnerie, M. Sautour ; charpente, M. Lafosse ; taille dure, M. Gerbaud-Ducoux.

*Vassieu*. Maison de campagne. M. Bughon propr. ; M. Sautour, entrepreneur ; M. Molly, charpentier.

**Cabinet de M. CUMIN**, 19, rue d'Algérie.

*Quai de Cuire*. Construction d'une villa. Propr., M. M., à Lyon. M. Pasquet, de Champagne, entrepreneur général. Distributions intérieures.

*Rue Cléberg*, 6. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. J., à Lyon. M. Constantin Simon, maître maçon, montée de Fourvière ; M. Corcelle, charpentier, chemin des Grandes-Terres, 32 ; M. Perraut, tailleur de pierres à Bully ; gros lers, maison Descours ; menuisier, M. Hatton, quai Fulchiron. M. Solle, serrurier, rue Amédée-Bonnet ; M. Crignier, plâtrier. Toiture.

*Irigny* (Rhône). Construction d'une villa. M. Truffly, maître maçon à Irigny. M. Catil, charpentier à Irigny ; M. Lespinasse, ferblantier. Toiture.

*Saint-Bonnet-le-Château* (Loire). Construction d'une villa. MM. Dumas, maître maçon ; Blanchard, serrurier ; Rochette, charpentier, à Saint-Bonnet-le-Château. Toiture.

*Quai de Cuire*. Villa de M. C., de Lyon. Maître maçon, M. Forest, de Cuire ; M. Chol, charpentier ; M. Prost, tailleur de pierre. Toiture.

*Charbonnières* (Rhône). Villa de M. Streichenberger. Maître maçon, M. Vergnaud à Charbonnières ; M. Guérin, charpentier ; M. Mallet, serrurier. 2<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. LAURENÇON**, 10, cours Gambetta.

*Rue des Asperges*, 40. Maison. Propr., M. Raynaud. M. Breton, maître maçon, rue Paul-Bert, 13. Couverture.

*Rue Villeroy*, 13. Maison. Propr. et entrepr., M. Orliange. Couverture.

*Rue de Gerland*, 22. Maison, propr., MM. Bouvier frères ; entrepr., M. Pierre Thomas, rue Chapouay 9. 5<sup>e</sup> étage.

*Cours de la République*, 22, (Villeurbanne) Maison. Propriétaire et entrepreneur, M. Védrine. Travaux intérieurs.

*Saint-Fons* (Rhône). Maison. Propr. M<sup>e</sup> veuve Point; entrepr. M. Pommerol à Saint-Fons. 3<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. PORTE, rue Paul-Chenavard, 27.

*Quai Claude-Bernard*, et rue de la Lône. Deux constructions. Propr. : M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, M. Gat, à Montalieu; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. Intérieur.

*Rue de la Lône*. Une construction. Propr. : M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, Saint-Point, à Trept; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. Intérieur.

*Rue Molière*, 52. Une maison de rapport. Propr. : M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 123; entrepr., maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat; pierre blanche, Motte et Portalis, rue de Créqui; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeau, 98; plâtrerie-peinture, M. Cabestan. Intérieur.

*Avenue des Ponts*. Une maison de rapport. Propr., M. C... Entrepr. de maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Enselme à Villeurbanne; pierre, Villebois, Saint-Point à Trept; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268. Couverture.

*Rue de la Bombarda*, angle de la rue des Antonins. Maison de rapport. Propr., MM. Gucon et Magnaud. Entrepr., maçonnerie, J. Rieublanc; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, 112; Villebois, M. Saint-Point à Trept. 3<sup>e</sup> étage.

*Montluel* (Ain). Villa. Propr., M<sup>me</sup> Idt, rue Chazière, 1, Lyon. MM. Gigodot et Tourte, maçonnerie, rue Pierre-Corneille, 87; M. Grobon, serrurier, rue Vauban; M. Despeyroux, charpentier, rue de Vendôme; Ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 5 novembre. — *Manufacture de tabacs de Lyon.* — Adjudication de diverses fournitures nécessaires au service de la manufacture pendant l'année 1898. — Cercles. Non adjugé. — Bois. Soumissionnaires : MM. Rolandez, 7.207 fr. 80. — Juthier, 7.353 fr. 20. — Sure fils, 8.101 fr. 50. — Grandclément, 8.350 fr. 50. — Verger, 8.900 fr. Adjud., M. Villancher, 12, rue Arquebuse, à Dijon, à 6.823 fr. 40.

**Rhône.** — 9 novembre. — *Hospices civils de Lyon.* — Vente de la masse 282, aux Brotteaux. Mise à prix, 62.020 fr., soit 80 fr. le mètre carré. Adjud., M. Vacher, notaire, au prix de 63.000 fr.

**Saône-et-Loire.** — 7 novembre. — *Mairie d'Écuisses.* — Aménagement de terrain pour un nouveau cimetière et construction de murs de clôture avec portail d'entrée. Montant des travaux, 8.380 fr. 62. Soumissionnaires : MM. Duverne, prix du devis. — Martin, 1 p. 100. — Désarménien, 2 p. 100. — Chaumeton, 2 p. 100. — Machuret, 7 p. 100. — Adjud., M. Després, à Sainte-Cécile-la-Valouze, 10 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 7 octobre. — *Mairie de Mérvindol.* — Construction d'un cimetière. Montant des travaux, 5.726 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Florent, 7 p. 100. — Bertagne, 9 p. 100. — T. Mourard, 10 p. 100. — L. Mourard, 15 p. 100. — Adjud., MM. Tardieu et Renou, à Lauris-S.-Durance, 17 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 6 novembre. — *Préfecture.* — Restauration de la tour des Anges, au palais des Papes. Montant des travaux, 7.900 fr. Soumissionnaires : MM. Drogue, 12,03 p. 100. — Mantel, 15 p. 100. — Morel, 15 p. 100. — Adjud., M. H. Souvet, à Avignon, 18,10 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Dimanche 21 novembre, 10 h. — *Mairie de Chavanay.* — Rectification des chemins ruraux nos 1, 2 et 3, de Chavanay au Blanchard, de la Gorge aux Vessettes et de Verlieu à Bois-Lombard. Montant des travaux, 28.000 fr.

Renseignements à la mairie de Chavanay. (Une première adjudication n'avait pas donné de résultats.)

**Rhône.** — Lundi 20 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Etablissement et exploitation pendant 30 années de 15 chalets de bains rapides par aspersion. L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées et sera tranchée au profit du soumissionnaire qui aura consenti le plus fort rabais sur la mise à prix, fixée à 20.000 fr., pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura été préalablement fixé. (Cette somme de 20.000 fr. représente la subvention annuelle qui sera allouée par la Ville au concessionnaire, diminuée du rabais consenti par ce dernier.) Cautionnement, 10.000 fr.

Les paquets contenant les soumissions et certificats devront être déposés six jours au plus et trois jours au moins avant celui fixé pour l'adjudication, dans une boîte installée dans la salle des Pas-Perdus de l'hôtel de Ville.

Toutefois, ils pourront être adressés par la poste à M. le Maire de Lyon. Dans ce cas, ils devront parvenir à l'hôtel de ville dans le délai indiqué au paragraphe précédent.

Le cautionnement ne pourra être versé que pendant la période de vingt-quatre heures précédant l'adjudication (délai compté d'heure à heure).

Les récépissés constatant le versement de ce dépôt de garantie devront être remis au Président à l'ouverture de la séance.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'hôtel de ville (3<sup>e</sup> bureau).

**Rhône.** — Jeudi 16 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble Dessertine, situé rue de l'Archalet, 7, et acquis par la Ville en vue de l'amélioration du quartier Saint-Paul. Mise à prix, 50 fr. Cautionnement, 20 fr.

**Rhône.** — Jeudi 9 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des squares et promenades publiques et des bâtiments dépendant du service municipal de la voirie. Ouvrages divers de ferronnerie, quincaillerie, etc. Bail pour les années 1898, 1899, 1900 et 1901. Défense annuelle, 4.000 fr. Cautionnement, 400 fr.

Les devis et cahier des charges, relatifs à ladite entreprise, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Ain.** — Jeudi 2 décembre, 2 h. — *Mairie de Bourg.* — Construction d'un dépositaire, d'un mur de clôture et de W.-C. au cimetière. Adjudication des travaux sur soumissions cachetées, en l'hôtel de ville, le jeudi 2 décembre 1897, à 2 heures. Montant des travaux, 7.115 fr. 21. Somme à valoir, 220 fr. 02. Total, 7.344 fr. 24. Cautionnement, 355 fr.

Renseignements chez M. A. Rochet, architecte, rue du Gouvernement, et à la mairie, bureau de la voirie, où il sera communiqué tous les jours, de 9 à 5 heures.

**Bouches-du-Rhône.** — Mercredi 1<sup>er</sup> décembre, 3 h. — *Mairie de Marseille.* — Travaux d'entretien des propriétés communales jusqu'au 31 décembre 1901. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries de toutes sortes, charpente, toiture et plâtrerie, etc. Montant des travaux, 100.000 fr. Cautionnement provisoire, 5.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie de toute nature. Montant des travaux, 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, ferronnerie, sonnerie, etc. Montant des travaux, 12.500 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, cuivrie, appareils d'aisances. Montant des travaux, 6.500 fr. Cautionnement, 600 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Poélerie, tuyaux en tôle, conservation des appareils de chauffage. Mont. des travaux, 8.240 fr. Caution. prov., 2.000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Entretien, réparation, installation du gaz et illumination. Montant des travaux, 12.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant des travaux, 11.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Nettoyement. Montant des travaux, 5.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Vidange des bâtiments communaux. Montant des travaux, 25.770 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Fêtes publiques. Travaux de décoration. Montant des travaux, 1.000 fr. Cautionnement, 500 fr.

Les personnes qui désireront concourir à ces adjudications pourront, tous les jours, prendre connaissance des conditions de ces entreprises, à l'hôtel de ville (bureau d'administration des travaux publics), de 10 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

**Savoie.** — Vendredi 3 décembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Commune de Moûtiers. Construction d'un égout sous la route nationale n° 90. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 41.263 fr. 92. Somme à valoir pour travaux imprévus et surveillance, 4.736 fr. 08. Total, 46.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 1.500 fr.

Les envois devront parvenir à destination, ou les dépôts devront être faits quarante-huit heures au moins avant le jour fixé pour l'adjudication.

On pourra prendre communication des devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés.

**Savoie.** — Vendredi 3 décembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — 1<sup>er</sup> lot. Commune des Avanchers. Construction d'une maison d'école au hameau des Quarante-Plânes. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 10.617 fr. 68. Somme à valoir pour travaux imprévus, 311 fr. 17. Honoraires de l'architecte (M. Borrel), 547 fr. 43. Total, 11.475 fr. 28. Cautionnement, 131 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune des Avanchers. Construction d'une maison d'école au hameau du Meiller. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 10.296 fr. 04. Somme à valoir pour travaux imprévus, 295 fr. 03. Honoraires de l'architecte (M. Borrel), 529 fr. 55. Total, 11.120 fr. 68. Cautionnement, 515 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune des Avanchers. Construction d'une maison d'école au hameau de La Grange. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 11.194 fr. 93. Somme à valoir pour travaux imprévus, 405 fr. 07. Honoraires de l'architecte (M. Fodéré), 580 fr. Total, 12.180 fr. Cautionnement, 560 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Commune de Saint-Marcel. Construction d'une conduite d'eau au hameau de Montfort. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 4.635 fr. 41. Somme à valoir pour travaux imprévus, 164 fr. 59. Honoraires de l'auteur du projet (M. Butin), 200 fr. Total, 5.000 fr. Cautionnement, 232 fr.

Les envois devront parvenir à destination, ou les dépôts devront être faits quarante-huit heures au moins avant le jour fixé pour l'adjudication.

On pourra prendre communication des devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures du soir excepté les dimanches et jours fériés.

**Ministère de la Guerre.** — Lundi 6 décembre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Service de l'artillerie. Direction de Lyon. Entretien des bâtiments de 1898 à 1900 inclus. Ces travaux évalués à la somme de 22.399 fr. 67 seront adjugés en un seul lot. La durée de l'entreprise sera de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1898.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef du service des bâtiments, à l'arsenal de Perrache, avant le 31 novembre 1897, les pièces énumérées aux articles 5, 6, 7 de la notice 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service des bâtiments à l'arsenal (rue Bichat, 2), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

**Lyon.** — Dalloz et Gauthier, Société en nom collectif ayant pour objet la vente et l'installation d'appareils électriques, siège social, 1, cours Lafayette. Durée du 1<sup>er</sup> septembre 1897 au 24 juin 1905. Capital 10.000 fr. 31 octobre.

**Lyon.** — Société anonyme dite Société d'électricité Alioth-Buire. La Société a pour objet : 1<sup>o</sup> L'exploitation des brevets et procédés de construction Alioth, pour le matériel électrique; 2<sup>o</sup> Toutes applications de l'électricité; 3<sup>o</sup> Toute acte de commerce ou d'industrie se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués.

Le siège de la Société a été fixé à Lyon, 8, rue Victor-Hugo.

La Société a commencé le jour de sa constitution définitive, soit le six octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, pour finir le trente-un décembre mil neuf cent douze.

Capital social 500.000 francs divisé en 1.000 actions de 500 francs. Délibération constitutive du 6 octobre. 31 octobre.

**Marseille.** — L. Bruguière et C<sup>ie</sup>, fab. de machines dynamo-électriques pour force motrice et éclairage, 16, Trois-Mages. Durée 3 ans. Capital 10.000 fr., dont 1/2 en commandite. 1<sup>er</sup> octobre.

**Moulins.** — Grasset, Falle et Pinget, exploitation de brevets relatifs à un système de fermeture étanche, fabricant de récipients et d'appareils à gaz acétylène, appareils à gaz, système Trouvé, et carbure de calcium, rue du Champ-Fermé. Durée 14 ans. 22 octobre.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

**Lyon.** — Société Grange père et fils, entrepreneurs de maçonnerie, 1, rue Laurentin.

Il a été apporté à cette Société les modifications suivantes :

M. Antoine-Marie Grangé, entrepreneur de maçonnerie, 9, rue des Marronniers, a été admis comme membre de la Société, dont la raison sociale reste la même. Capital porté à 135.000 francs.

Les effets de ces modifications remontent au 30 juin 1897. 9 novembre

**Lyon.** — Société électrique de l'Ilot-Préfecture, 2, rue Paul-Chenavard. Transfert du siège social à partir du 25 courant, 119, rue Pierre-Corneille. Délibération du 7 octobre. 6 novembre.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

**Nice.** — Bertachini, entreprise de constructions, rue Gaisotte. Syndic M. Muaux. 20 octobre.

CONVOCATIONS D'ACTIONNAIRES

Louis Berton, ex-entrepreneur, 16, rue de l'Ordre. 22 novembre, 10 heures, vérification.

Antoine Alexis, entrepreneur de maçonnerie, 54, rue Voltaire. 29 novembre, 9 h. 1/2, vérification.

VENTES

Mardi 23 novembre à 1 heure, dans la salle des assemblées de la Commission exécutive des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, où l'on peut prendre tous les jours non fériés, de 10 heures à 4 heures, connaissance des plans et cahier des charges. Masse 97, confins : au nord sur 62<sup>m</sup>16, le nouvel alignement de la rue Dunoir; à l'est, sur 59<sup>m</sup>78 l'alignement rectifié de l'avenue de Saxe; au sud sur 63<sup>m</sup>18, la rue Servient; à l'ouest, sur 59<sup>m</sup>22, le nouvel alignement de la rue Pierre-Corneille. Superficie, 3.728 mètres. Mise à prix, 633.760 francs, soit 170 francs le mètre carré.

Jeudi 13 novembre 2 heures. — Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce de ferblantier, exploité à Lyon, 15 et 17, rue Montebello, dépendant de la communauté qui a existé entre M et M<sup>me</sup> Burnichon, et comprenant : 1<sup>o</sup> la clientèle et l'achalandage; 2<sup>o</sup> le matériel servant à son exploitation; 3<sup>o</sup> la subrogation au bail des lieux; 4<sup>o</sup> et divers objets mobiliers servant à l'exploitation de chambres garnies. Mise à prix, 1.000 fr. Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Ravier, notaire à Lyon, dépositaire du cahier des charges, et à M<sup>e</sup> Bouchardy, avoué en la même ville.

RÉSULTATS

**Mairie de Lyon.** — 4 novembre. — Services municipaux. Vente d'un terrain communal situé rue Glibert, 35, à Perrache. Mise à prix, 41 fr. le mètre. Adjudicataire : M. François-Henri Chabert, demeurant à Lyon, rue Marc-Antoine-Petit, 1, moyennant le prix de 70 fr. le mètre carré.

**ON DEMANDE** pour compléter des collections, les numéros des 16 avril et 1<sup>er</sup> juin 1896. Les personnes qui pourraient disposer d'un exemplaire de ces numéros peuvent les présenter au bureau du journal où ils seront repris pour leur montant.

**DESSINATEUR** ayant quelques heures de libres dans la journée demandant le travail de dessin et d'architecture. Ecrire à M. DUPIN, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville.

**APPRENTI GÉOMÈTRE** est demandé chez M. Palais, 58, rue de Bonnel, Lyon.

SPECTACLES

**Grand-Théâtre.** — Mardi 16, *Lohengrin*; la direction prépare une reprise sensationnelle du chef-d'œuvre de Wagner avec une distribution hors ligne réunissant les noms de Mmes Janssen et Fiérens, de M. Bucognani qui rentre au Grand-Théâtre en remplacement de M. Dutrey, de MM. Beyle, J. Fabre et d'Assy. Mercredi 17, *Manon*; jeudi 18, *Carmen*; vendredi 19, *Lohengrin*; samedi 20, *Mignon*. Dimanche 21, en matinée à tarif spécial, *Aïda*; le soir, *Si j'étais Roi et Maître Patelin*.

**Théâtre des Célestins.** — *Le Grand Mogol*, opérette en quatre actes, de MM. Duru et Chivot, musique d'Audran, avec MM. Dalbressan, Désiré, d'une fantaisie si originale et si divertissante dans le rôle du grand vizir *Nicolas*; Grivar dans le personnage si drôle de l'anglais *Crakson*; Mmes Pouget, la charmante *Irma*, la charmeuse de serpents; Carvini l'avenante sous le travesti du *prince Mignapour*; Leblanc mesdames en bayadère *Bengaline*.

**Concours et exposition photographique de la Vie Française**, 5, rue Président-Carnot, angle de la rue Thomassin. Ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 10 h. 1/2 du soir. Les dimanche, mardi, jeudi et samedi à 8 heures 1/2, séances de projections.

**Cirque Rancy**, avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 et les jeudis et dimanches, à 3 heures, brillantes représentations variées.

**La Photographie animée** par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes. Prime gratuite offerte aux spectateurs.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 16285

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

**VE A. DESMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, 36, rue Claudia, Monchat.

CARREAUX DE FAÏENCE

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portland de Peiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin. Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger; Dépositaire

concessionnaire des produits céramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

Société Générale et Unique  
DES  
**CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE**  
**MADIOT & BRÉDY**  
Successeurs de Pierre HENRY, 15, Quai Pierre-Scize, LYON  
Seuls Concessionnaires pour le département du Rhône  
PLATRES, BRIQUES, LATTES, PLATRE DE PARIS, DALLES EN CIMENT,  
CHAUX, PRODUITS RÉFRACTAIRES.

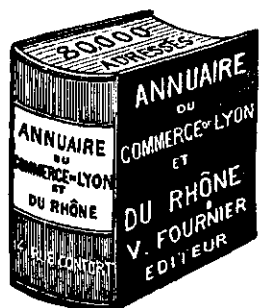
**VIENT DE PARAÎTRE**  
**AGENDA AGRICOLE & VITICOLE**

Par V. VERMOREL

Président du Comice Agricole et Viticole du Beaujolais. — Vice-Président  
de la Société régionale de Viticulture de Lyon.

13<sup>e</sup> ANNÉE 1898. — Edition de luxe. Prix 2 fr. 50 franco-poste. — Edition ordinaire. Prix 1 fr. 50 franco-poste.

Adresser les demandes, accompagnées d'un mandat ou de timbres-poste au Directeur de la librairie du Progrès Agricole et Viticole, à Villefranche (Rhône), ou à M. Côte, libraire, place Bellecour, 8, à Lyon.



EN PRÉPARATION

**ANNUAIRE**  
GÉNÉRAL

du

**Commerce de Lyon & du Département du Rhône**

Indicateur FOURNIER

FONDÉ EN 1869

Édition de 1898

Le plus important des Annuaire de Province (Plus de 100.000 Adresses)

*Classées méthodiquement par rues, ordre alphabétique et professions*

**MAGNIFIQUE PLAN EN COULEURS DE LA VILLE DE LYON**

**Prix pour les Souscripteurs : 10 francs**

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

*Monsieur l'Administrateur de l'Agence Fournier,*

*Veillez me livrer ..... Exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER), Edition de 1898, au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.*

SIGNATURE

Nom .....

Adresse .....

Prière de remplir et signer ce Bulletin de Souscription, et de le retourner à l'adresse suivante  
**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON.**

Pour les Souscriptions du dehors, ajouter 1 fr. pour le port de l'ouvrage.

**PRIME GRATUITE : Un Magnifique AGENDA illustré de plus de 100 pages**

**APPAREILS DE BLANCHISSAGE**

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

Repasseuses — Séchoirs

**DELAROCHE AINE**

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON

**AVIS AUX MANUFACTURIERS ET COMMERÇANTS**

M. Victor ANTOINE, quincailler, dépositaire, 51, rue de Crimée, Marseille (Bouches-du-Rhône), visitant les maréchaux, charrois, mécaniciens, serruriers, menuisiers, etc., dans Marseille, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes, accepte tout dépôt de marchandises ou représentations.  
*Sérieuses références.*

**USINE A LOUER**

Avec force motrice, à MONCHAT, Lyon, plus appartement de plusieurs pièces. — Prix très modéré.

S'adresser sous n° 731, Agence Fournier, 14, rue Confort.

Entreprise de Couverture, Zinguerie, P'omberie pour Bâtiments

**LANDIER FILS**

3, rue Pierre-Cornelle, LYON

**Cheneaux en Tôle d'Acier Galvanisée**

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

**RÉSERVOIR DE CHASSE**

A tirage et alimentation instantanée et automatique  
BREVETÉ S. G. D. G.

L'INSTANTANÉ, chauffe-bains, breveté s. g. d. g. donnant 150 litres d'eau à 40 degrés en 10 minutes.

**TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES**

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA FILS

**FATOU-GUITTA**

SUCCESEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

**GROS VERRES A VITRES DÉTAIL**

Verres du Nord, Verres de Couleurs

Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres

striés et losanges de Saint-Gobain

Verres anglais et Vitraux d'appartement

**ON ACHÈTE**

au comptant

**A L'AGENCE FOURNIER**

TOUS LES

Bons Fonciers Algériens, de Panama, du Congo, de La Presse & de l'Exposition.  
*Sans aucun Frais de Courtage*

**14, Rue Confort, LYON**

A L'ENTRESOL